

**Titre du projet :** Approvisionnement en services de gestion, Projet des services d'appui sur le terrain en Cisjordanie et dans la bande de Gaza (2017-D000020-1)

#### A. MODIFICATION À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS (DDP):

Cet addenda 5 n'apporte aucun changement à la DDP SÉL : 2017-D000020-1.

#### B. QUESTIONS ET RÉPONSES

<b>Question 1</b>	Nous sommes une entité légalement enregistrée comme une organisation non gouvernementale. Les critères d'admissibilité énoncés à la page 28 s'appliquent à notre entreprise. Étant une organisation non gouvernementale, nous n'avons pas de numéro d'entreprise - approvisionnement. Je crois comprendre que les organisations non gouvernementales peuvent soumettre une proposition. Bien vouloir confirmer.
<b>Réponse 1</b>	<p>Oui, il n'y a pas de restriction concernant l'admissibilité pour les ONG en particulier. Veuillez-vous référer à la <i>Section 1 - Instructions aux soumissionnaires</i>, paragraphe 4.3.</p> <p>« 4.3 Les soumissionnaires doivent être admissibles pour pouvoir participer à ce processus de DDP.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) <i>Un soumissionnaire est admissible pour participer à ce processus de DDP si lui et chacun des membres, dans le cas d'une proposition soumise par un consortium ou une coentreprise, ont la capacité juridique nécessaire pour conclure le contrat.</i></li> <li>b) <i>Une entité gouvernementale ou une entreprise publique ne peut pas présenter de proposition en réponse à cette DDP, que ce soit à titre de soumissionnaire individuel ou de membre d'un consortium ou d'une coentreprise.</i></li> <li>c) <i>Les agents gouvernementaux et/ou les fonctionnaires ne sont pas admissibles à présenter une soumission. »</i></li> </ul>
<b>Question 2</b>	En se référant au point 1.2 du TECH 2, est-ce que le formulaire de déclaration d'intégrité devrait être soumis avec la proposition? Il y a de l'information qui n'est pas applicable aux organisations non-gouvernementales locales.
<b>Réponse 2</b>	<p>Le formulaire <b>n'est nécessaire que</b>, comme indiqué dans le formulaire de déclaration d'intégrité et plus en détail dans la DDP à la <i>Section 1. Instructions aux soumissionnaires</i>, sous les paragraphes 1.5.3 et 1.5.5, Régime d'intégrité.</p> <p>« 1.5.3 En plus de tout autre renseignement exigé dans la demande de propositions, le soumissionnaire doit fournir ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) <i>Dans les délais prescrits dans la Politique, tous les renseignements exigés dans la Politique qui sont décrits dans la section intitulée « Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un contrat immobilier »; et</i></li> <li>b) <i>Avec sa proposition, une liste complète de toutes les accusations au criminel et déclarations de culpabilité à l'étranger qui le touchent ou qui concernent ses affiliés et les premiers sous-consultants et entrepreneurs qu'il propose et qui, à sa connaissance, peuvent être semblables aux infractions énoncées dans la Politique. La liste des accusations au criminel</i></li> </ul>

	<p>et des déclarations de culpabilité à l'étranger doit être soumise au moyen du formulaire de déclaration de l'intégrité, qui se trouve à l'adresse suivante : <a href="#">Intégrité – Formulaire de déclaration</a>.</p> <p>1.5.5 Lorsqu'un soumissionnaire est incapable de fournir les attestations exigées au paragraphe 1.5.4, il doit soumettre avec sa proposition un formulaire de déclaration de l'intégrité dûment rempli (tel que décrit au paragraphe 7.7 (c)), lequel se trouve à l'adresse <a href="#">Intégrité – Formulaire de déclaration</a>.»</p> <p>Si le soumissionnaire doit soumettre un formulaire, il doit être soumis avec la proposition.</p>
<b>Question 3</b>	<p>Question 3 de l'addenda # 2.</p> <p>J'ai été un employé recruté sur place au Bureau de représentation du Canada. Mon contrat est un contrat local régi par le manuel du personnel local en mission. Je ne suis donc pas un fonctionnaire. Je suis en congé depuis 2015 durant lequel je ne fais pas parti du Bureau de représentation ou impliqué dans ses travaux dans n'importe quelle forme, moyen ou manière.</p> <p>Je suis intéressé à soumissionner pour la Demande de propositions (DDP) par l'intermédiaire d'une firme enregistrée et je voulais m'assurer que vous êtes au courant de cela.</p>
<b>Réponse 3</b>	<p>Pour clarifier davantage la question 3 de l'addenda # 2.</p> <p>L'admissibilité du soumissionnaire sera validée au moment de l'évaluation des propositions sur la base de l'information fournie par le soumissionnaire dans sa proposition.</p> <p>Les principes et les sections de la DDP qui pourraient être applicables dans un tel scénario sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un employé recruté sur place, qu'il soit en congé ou non, demeure un employé du gouvernement du Canada.</li> <li>• <i>Section 1. Instructions aux soumissionnaires</i>, paragraphe 4.3 c). « (...) Les agents gouvernementaux et/ou les fonctionnaires ne sont pas admissibles à présenter une soumission. »</li> <li>• <i>Section 2. Proposition technique – formulaires normalisés</i> dans le formulaire TECH-2 Attestations, sous le point 2. Code de conduite pour l'approvisionnement. « (...) Le soumissionnaire atteste qu'aux fins de la présente DDP et du contrat subséquent, il n'emploiera pas les fonctionnaires pour des activités qui pourraient soumettre ces derniers à des demandes inconciliables avec leurs fonctions officielles ou mettre en cause leur aptitude à remplir leurs fonctions de façon objective. (...) »</li> </ul>

**C. TOUS AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.**